

Séance 24 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-quatre du mois de juin à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) à Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Madame Monique Aliès, Présidente.

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Éric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Jean MILESI, Patrick RIVEMALE, Jean-Philippe SABATHIER, Richard SLEIZAK, Jean-Claude TOUREL, Marc TOURRET, Cyril TOUZET, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Christophe GARENC, Jean-Pierre MOULS, Michel SIMONIN, Yves VIALA

Excusés ayant donné un pouvoir : Séverine DRESSAYRE à Marc TOURRET, Philippe GIGANON à Hélène CHICO ROS, Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET à Jean-Philippe SABATHIER, Bernard ROUVE à Jean-Louis CABANES, André SERIN à Eva LE CHARPENTIER, Michèle SICARD à Michel LEBLOND, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Bernadette BOULANGER

Date de la convocation : 17 juin 2021

Madame la Présidente énonce les pouvoirs.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation d'un secrétaire de séance : Patrick RIVEMALE

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Communautaire du 27 mai 2021,
- Convention de servitude d'entretien site TDF de Sylvanès (site + chemin d'accès),
- Détermination d'une cadence d'amortissement spécifique pour les 2 stations d'épuration de la ZA de Saint-Pierre,
- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,
- Programmation voirie 2021 + avancement des travaux,
- Prolongation des délais concernant le marché de la SIL,
- Organisation de la gestion et de la maintenance de la SIL dans l'avenir,
- Organisation et mise en place du Point Info Sénior,
- Initiative « sport des séniors »,

- EHPAD de Brusque : conclusion de l'étude de faisabilité du site de Saint-Thomas et avenant de mission,
- Point sur le Centre de Loisirs « Le coin des copains » de Belmont-sur-Rance,
- Information du devenir du Trésor Public,
- Ressources humaines,
- Questions diverses.

Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Communautaire du 27 mai 2021

❖ **27 mai 2021** : approuvé à l'unanimité.

Convention de servitude d'entretien site TDF de Sylvanès (site + chemin d'accès)

Madame la Présidente indique qu'au cours de différents échanges relatifs à l'exploitation par TDF du site de Sylvanès, l'entretien de son chemin d'accès a été abordé. TDF a transmis un projet de convention définissant les conditions d'entretien dudit chemin.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention de servitude d'entretien pour le chemin d'accès au Site TDF de Sylvanès telle que présentée et ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer ladite convention d'entretien avec TDF,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Détermination d'une cadence d'amortissement spécifique pour les 2 stations d'épuration de la ZA de Saint-Pierre

Considérant que par délibération n° 20201217_166 en date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à la clôture du budget annexe Zone d'Activités de Saint-Pierre au 31 décembre 2020, Considérant qu'en conséquence, les parcelles non commercialisées de cette zone sont réintégrées au budget général de notre collectivité ; et que deux de ces parcelles supportent les équipements des stations d'épuration qui traitent les effluents des deux entreprises industrielles présentes sur la zone,

Madame la Présidente propose de ce fait, et compte tenu de la spécificité de ces équipements et de leur valeur globale, de définir une cadence spécifique d'amortissement, applicable à compter de 2022, et de la fixer à 30 ans.

Etant entendu qu'au regard de la compétence assainissement, s'il y a transfert avec mise à disposition de la commune de Rebourguil, la charge d'amortissement peut incomber à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** une durée d'amortissement de 30 ans pour les équipements constituant les deux stations d'épuration sis sur deux parcelles non commercialisée de la Zone d'Activités de Saint-Pierre,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Madame la Présidente propose de renouveler la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) et de maintenir la composition de la C.L.E.C.T. établie lors du mandat précédent, à savoir :

- Un titulaire (préconisé : le Maire ou le représentant de la commune au niveau du Conseil Communautaire) par commune membre,
- Un suppléant par commune membre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.),

- **D'APPROUVER** la représentation des communes membres au sein de cette commission comme suit : un titulaire (préconisé : le Maire ou le représentant de la commune au niveau du Conseil Communautaire) et un suppléant par commune membre,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces décisions.

Programmation voirie 2021 + avancement des travaux

Commune	Linéaire voirie	% voirie comm.	Programme 2021 demandé			Programme 2021 validé			% voirie réal.
			MI	Jours	Cout	MI	Jours	Cout	
Arnac	0.817	0.13%	190	4	3 770.00 €	190	4	3 770.00 €	0.61%
Balaguier	22.950	3.64%	200	4	4 155.00 €	200	4	4 155.00 €	0.65%
Belmont	60.233	9.55%	3 300	15	39 920.00 €	2 400	8	16 620.00 €	7.75%
Brusque	20.352	3.23%	2 700	17	17 340.00 €	2 700	17	17 340.00 €	8.71%
Camares	31.336	4.97%	540	9	21 400.00 €	240	4	10 330.00 €	0.77%
Combret	67.625	10.72%	4 450	21	47 475.00 €	1 900	10	22 950.00 €	6.13%
Fayet	10.927	1.73%	50	4	2 640.00 €	50	4	2 640.00 €	0.16%
Gissac	23.201	3.68%	730	7	13 180.00 €	630	5	11 380.00 €	2.03%
La serre	23.726	3.76%	700	4	8 820.00 €	700	4	8 820.00 €	2.26%
Laval Roquezezière	29.685	4.71%	1 200	3	11 020.00 €	1 200	3	11 020.00 €	3.87%
Mélagues	26.496	4.20%	2 500	12	29 100.00 €	2 500	12	29 100.00 €	8.07%
Montagnol	20.372	3.23%	2 300	8	7 350.00 €	2 300	8	7 350.00 €	7.42%
Montfranc	11.161	1.77%	500	3	8 300.00 €	500	3	8 300.00 €	1.61%
Montlaur	36.913	5.85%	4 780	21	60 426.00 €	2 800	11	41 566.00 €	9.04%
Mounes Prohencoux	35.862	5.69%	2 500	8	38 875.00 €	500	3	10 375.00 €	1.61%
Murasson	36.044	5.71%	850	3	2 380.00 €	850	3	2 380.00 €	2.74%
Peux Couffouleux	26.392	4.18%	2 020	13	33 170.00 €	600	6	15 760.00 €	1.94%
Pousthomy	25.375	4.02%	2 107	10	20 230.00 €	2 107	10	20 230.00 €	6.80%
Rebourguil	35.806	5.68%	3 000	11	36 560.00 €	1 200	5	19 920.00 €	3.87%
St Sernin	28.575	4.53%	2 400	13	49 425.00 €	2 400	13	49 425.00 €	7.75%
Saint Sever du Moustier	31.874	5.05%	2 600	8	11 585.00 €	2 600	8	11 585.00 €	8.39%
Sylvanes	14.925	2.37%	500	7	11 290.00 €	500	3	7 890.00 €	1.61%
Tauriac	10.075	1.60%	1 920	10	8 245.00 €	1 920	10	8 245.00 €	6.20%
Total	630.722	100.00%	42 037.00	214.5	486 656.00 €	30 987.00	157.5	341 151.00 €	100.00%

Prolongation des délais concernant le marché de la SIL

SIL, fin en septembre 2021,

Boost pour les communes restantes :

- ⇒ Il faudrait que tous les bons soient signés avant fin août 2021.

Organisation de la gestion et de la maintenance de la SIL dans l'avenir

- ⇒ Jusqu'au dernier panneau de marché = Com Com

Après, Communes, avec possibilité d'aide de la Com Com pour l'installation (implantation + pose).

Organisation et mise en place du Point Info Sénior

- ⇒ Embauche si possible au 1^{er} septembre 2021,

Administrativement rattachée au CIAS.

Bureau au niveau de la Com Com à Belmont.

Permanence :

Maison France Service à Belmont.

Mairie à Saint-Sernin-sur-Rance.

MSP de Camarès.

Initiative « sport des séniors »



Madame la Présidente explique que la Com Com a été démarché pour une action - initiative « sport des séniors ». Cette dernière s'adresserait à des séniors valides, qui ont des problématiques de santé (comme du diabète, etc = pour un public ciblé).

La Com Com va donc profiter de l'intégration au sein de ses services du Point Info Sénior pour recenser ces personnes, mettre en place l'action, mais aussi pour voir pour monter de nouvelles actions dans le même sens (cuisine,

atelier nutrition, chute, etc.). La personne qui animerait ces activités est agréée par l'ARS. Par ailleurs, la Com Com n'aurait rien à déverser, et si l'action marche bien, ces initiatives pourraient devenir pérennes, et se développer.

EHPAD de Brusque : conclusion de l'étude de faisabilité du site de Saint-Thomas et avenant de mission



Observations sur le site et les besoins :

La présentation du site n'a pas fait l'objet de remarque particulière.

L'expression des besoins et le total des surfaces ont en revanche semblé élevés. Un travail reste à faire afin d'affiner les espaces notamment pour les espaces de vie communs, qui pourraient être revus à la baisse.

De plus, au vue du coût d'investissement important qui en résulte la question de l'externalisation de la restauration est à nouveau posée.

Dans un premier temps, la préparation sur place avait été privilégiée dans un souci de qualité nutritionnelle et surtout de bien être des résidents, l'odeur de cuisine suscitant les conversations

Mais au regard du coût d'investissement élevé et du coût de fonctionnement induit, le recours à une cuisine centrale (privée ou publique) est reposé. A suivre.

Observations sur les scénarios – Rappel des scénarios :

- SC1 : Réhabilitation du pensionnat avec extension sur l'emprise de base.
 - SC2 : Déconstruction de l'extension du pensionnat, réhabilitation du bâtiment d'origine, construction d'une extension.
 - SC3 : Modification de la carte communale permettant d'envisager la construction d'un EHPAD neuf sur la parcelle 612.
- **Le scénario 1** n'est pas satisfaisant car le **projet est dense, en hauteur et peu fonctionnel**.
- **Le scénario 2** répond mieux aux attentes fonctionnelles, mais reste **problématique pour l'organisation des unités de vie, et le travail du personnel**.
- **Le scénario 3**, construction neuve, est aussi **contraint car en R+2 du fait de la partie importante grevée par la zone inondable**.

Le comité de pilotage indique que les scénarios proposés, optimisant au mieux les terrains mis à disposition, ne sont pas porteurs et auront du mal à recueillir l'adhésion totale des acteurs : collectivités, résidents, personnels. **Les scénarios confirment la difficulté de réutilisation de l'ancien pensionnat, comme la construction sur le terrain partiellement inondable.**

Conclusion :

Compte tenu de ce qui précède, le comité de pilotage décide de rechercher un nouveau terrain plus opportun sur la commune de Brusque.

Si durant l'été, une nouvelle opportunité se présente, alors une actualisation de la faisabilité spatiale pourra être étudiée à l'automne.

Point sur le Centre de Loisirs « Le coin des copains » de Belmont-sur-Rance

- ⇒ Ouverture au 08 juillet 2021
Deuxième phase des travaux « Aménagement extérieur » : automne 2021



Information du devenir du Trésor Public

Conseil Communautaire – 24/06/2021
Information du devenir du Trésor Public

Quel avenir pour notre Trésor Public ?



Fermeture au 31
décembre 2021

Madame la Présidente explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, il n'y aura plus un Trésor Public « fixe » à Belmont-sur-Rance, tout sera centralisé sur Saint-Affrique. Les bureaux d'ouverture aux publics seront répartis avec pour les particuliers à Saint-Affrique et pour les entreprises à Millau. Toutefois, il restera un décideur local, il y en aura 4 dans le sud-Aveyron pour un total de 15 sur l'Aveyron. Ces décideurs locaux seront en contact avec les communes et communautés de communes, ils seront itinérants.

Ressources humaines

❖ Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'Office de Tourisme – Belmont :

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour effectuer l'accueil touristique à l'Office de Tourisme – Belmont.

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 05/07/2021 au 31/08/2021 et du 18/09/2021 au 19/09/2021.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil touristique à l'Office de Tourisme à Belmont à temps non complet pour une durée d'emploi :

- de 73 heures pour la période du 05/07/2021 au 31/07/2021,
- de 81 heures pour la période du 01/08/2021 au 31/08/2021,
- de 9 heures pour la période du 18/09/2021 au 19/09/2021.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

❖ Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'Office de Tourisme – Camarès :

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour effectuer l'accueil touristique à l'Office de Tourisme – Camarès.

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 01/07/2021 au 31/08/2021.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil touristique à l'Office de Tourisme à Camarès à temps non complet pour une durée d'emploi :

- de 81 heures pour la période du 01/07/2021 au 31/07/2021,
- de 100 heures pour la période du 01/08/2021 au 31/08/2021.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

❖ **Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'Office de Tourisme – Saint-Sernin :**

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour effectuer l'accueil touristique à l'Office de Tourisme – Saint-Sernin. Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 05/07/2021 au 31/08/2021.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil touristique à l'Office de Tourisme à Saint-Sernin à temps non complet pour une durée d'emploi :

- de 79h30 pour la période du 05/07/2021 au 31/07/2021,
- de 88h30 pour la période du 01/08/2021 au 31/08/2021.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

❖ **Création d'emplois (dans le cadre d'un avancement de grade) :**

Considérant la nécessité de créer en raison des possibilités d'avancement de grade :

- 2 emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet 35 h hebdomadaires.

La Présidente propose à l'assemblée,

- la création de 2 emplois d'agent de maîtrise principal, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la suppression de 1 emploi d'agent de maîtrise, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2021,

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Agent de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise principal

- Ancien effectif : 2
- Nouveau effectif : 4

Grade : Agent de maîtrise

- Ancien effectif : 3
- Nouveau effectif : 2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

❖ **Contrats d'Assurance des Risques Statutaires :**

La Présidente expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité / l'établissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier charge le Centre de gestion :

- de collecter auprès de son assureur statutaire les statistiques nécessaires au lancement de la procédure ;
- de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

- **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

❖ **INFO PLUI :**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la réunion de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) aux **conseillers municipaux** aura lieu les :

Mercredi 7 juillet 2021 à 18h00 à Belmont-sur-Rance (Salle des fêtes)

Pour les conseillers des communes de : BELMONT-SUR-RANCE, COMBRET, MURASSON, REBOURGUIL, SAINT-SEVER-DU-MOUSTIER

Mercredi 7 juillet à 20h30 à Saint-Sernin-sur-Rance (Salle des fêtes)

Pour les conseillers des communes de : BALAGUIER-SUR-RANCE, LAVAL-ROQUECEZIERE, MONTFRANC, POUSTHOMY, SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, LA SERRE

Lundi 12 juillet 2021 à 18h00 à Brusque (Salle des fêtes)

Pour les conseillers des communes de : ARNAC-SUR-DOURDOU, BRUSQUE, FAYET, MELAGUES, MONTAGNOL, TAURIAC-DE-CAMARES

Lundi 12 juillet 2021 à 20h30 à Camarès (Cinéma)

Pour les conseillers des communes de : CAMARES, GISSAC, MONTLAUR, MOUNES – PROHENCoux, PEUX-ET-COUFFOULEUX, SYLVANES

❖ **Réalisation d'une vidéo promotionnelle :**

Les 15 et 16 juin derniers, l'équipe de SEIZE 9 PRODUCTION est venue sur le territoire afin de réaliser une vidéo promotionnelle du réseau et des maisons de santé.

Celle-ci vous sera présentée à la rentrée 2021.



Nous remercions toutes les personnes ayant répondu présentes :

- Docteur ARNOULD,
- Docteur VERAN,
- M. et Mme DANTI (pharmaciens),
- Sophie DARTIGUELONGUE (kiné),
- Alexis LE CANN (ancien médecin interne),
- Loïs ROUQUETTE (figurant),
- Théo DURANT (figurant).

- ... Et les personnes volontaires que nous avons croisé lors du tournage.

❖ **Réunion présentation PNRGC :**

Madame la Présidente explique qu'une réunion aura lieu début septembre (le lundi 06 septembre 2021 à 10h30) pour la présentation de plusieurs services du Parc Naturel Régional des Grands Causses, à savoir :

- Les missions de Séverine Feuillerat,
- L'habitat avec le Guichet Unique (Alexandre Chevillon),
- Etc.

❖ **Resto du Cœur – Saint-Affrique :**

Madame la Présidente explique que le directeur des Restos du Cœur de Saint-Affrique souhaite venir rencontrer les élus du territoire pour expliquer ce qu'ils font et demander une subvention.

Madame la Présidente indique donc qu'ils seront dans un premier temps et au moins reçu en bureau, et qu'il serait intéressant de connaître le nombre de bénéficiaires du territoire.

Madame la Présidente informera le Conseil Communautaire des informations à venir.

Levée de la séance à 22 heures 30 minutes.

La Présidente,
Monique ALIEN



